

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 02896

Numéro SIREN : 443 376 165

Nom ou dénomination : 3V CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/021407

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 333 COURS DU 3 ^e MILLENAIRE 69800 SAINT PRIEST		Durée de l'exercice précédent *				
Numéro SIRET * 4 4 3 3 7 6 1 6 5 0 0 0 2 5		Néant ☐				
		Exercice N, clos le. 31122021				
		N-1				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CO		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	2 889	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AL	36 951	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BC			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	297		
TOTAL (II)		BJ	43 176	BK	39 840	3 336
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BC		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 556	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	140 507	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	142 063	CK	142 063
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO		185 239	IA	39 840	145 400
Renvois (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	297	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété: *		Immobili-	Stocks :		Créances :	
sations						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3 V CONSEIL</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	15 652	
	Report à nouveau	DH	(93 860)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	114 301	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	47 093
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		DO		
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
	TOTAL (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	5 277	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	53 030	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	98 307	
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	145 400	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	58 307	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 3 V CONSEIL										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	2 889
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	25 813
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	14 177	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN		LO		LP	39 990
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	297	
TOTAL IV						LQ		LR		LS	297	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG			OH		OJ	43 176
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	2 889
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	25 813
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS		MT	14 177
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						IY		NG		NH	39 990
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7
Autres participations						IO		OX		OY		
Autres titres immobilisés						11		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières						12		2E		2F	297	
TOTAL IV						I3		NJ		NK	297	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4			OK		OL	43 176

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements différents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	2 889	PG		PH	2 889		
TOTAL I		RK		RM	2 889	RN		RO	2 889		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	25 791	QF		QG	25 791		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	11 160	QN		QO	11 160		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV	36 951	QW		QX	36 951		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON		OP	39 840	OQ		OR	39 840		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEILNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5G	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	297	UV	297	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée)	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 556		1 556					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTALUX		VT	1 853	VU	1 853	VV				
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	40 000			40 000					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C	21 000		21 000						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 419		21 419						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 042		9 042						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 570		1 570						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 277		5 277						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	98 307	VZ	58 307		40 000				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	40 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		5 277				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	114 301	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	9 585		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	8 358	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régime d'imposition particulier et imposition différée	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	132 244		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales *		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cédée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YII	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		
	Dt ded exc (art. 39 decies A)		YA	Dt ded exc (art. 39 decies B)		YB	Dt ded exc (art. 39 decies C)		
	Dt ded exc (art. 39 decies D)		YD	Dt ded exc (art. 39 decies E)		YE	Dt ded exc (art. 39 decies F)		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	132 244		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	84 161		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	48 083		
						XO	0		

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3 V CONSEIL</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	84 161	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	84 161	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
Cf. état 2058B-Détail des charges à payer	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF			Report à nouveau (NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
					TOTAL II	ZH					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	51 458				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	40 060	XQ	40 060				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	404				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	47 614				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	139 536				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	764				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	2 852				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	3 616				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *					OB	90 642				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann III au CGI) Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
	①	②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1 0						
	2 0						
	3 0						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGRES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values imputées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEILNéant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 % ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

NEANT

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 V CONSEIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	2	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	414 160	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	1 560	
TOTAL 1	OX	415 720	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	5	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	63 945	
Variation négative des stocks	OQ	7 000	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	35 531	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	106 477	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	309 247
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	309 247
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	415 720	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 44337616500025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 V CONSEIL

ADRESSE (voie) 333 COURS DU 3^e MILLENAIRE

CODE POSTAL 69800

VILLE

SAINT PRIEST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VENEZIA Prénom(s) PATRICK

Nom marital % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 11/01/1960 N° département 99 Commune TUNIS Pays TUNISIE

Adresse : N° 220 Voie CHEMIN DU BUCLET

Code postal 38460 Commune CHAMAGNIEU Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique DI FOLCO Prénom(s) GISELE

Nom marital % de détention 0,20 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 09/10/1959 N° département 69 Commune LYON 2^e Pays FRANCE

Adresse : N° 220 Voie CHEMIN DU BUCLET

Code postal 38460 Commune CHAMAGNIEU Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 44337616500025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 V CONSEIL

ADRESSE (voie) 333 COURS DU 3° MILLENAIRE

CODE POSTAL 69800

VILLE SAINT PRIEST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FOURNY Prénom(s) XAVIER

Nom marital % de détention 39,80 Nb de parts ou actions 3 980

Naissance : Date 05021980 N° département 69 Commune LYON 4° Pays FRANCE

Adresse : N° 39 Voie RUE PIERRE SEMARD

Code postal 69520 Commune GRIGNY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique FOURNY Prénom(s) MAXIME

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 2 000

Naissance : Date 09111984 N° département 69 Commune VILLEURBANNE Pays

Adresse : N° 220 Voie CHEMIN DU BUCLET

Code postal 38460 Commune CHAMAGNIEU Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 44337616500025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 V CONSEIL

ADRESSE (voie) 333 COURS DU 3^e MILLENAIRE

CODE POSTAL 69800

VILLE

SAINT PRIEST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012021 et clos le 31122021 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : SIE DE LYON BRON
14 RUE ALBERT CAMUS
BP 239
69676 CALUIRE
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SARL 3 V CONSEIL
333 COURS DU 3^e MILLENAIREPARC TECHNOLOGIQUE DE LYON
69800 SAINT PRIEST

652

332885

44337616500025

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement

0 0

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET CSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 9 963 Bénéfice imposable au taux de 15 % 38 120 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé :
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
Professionnel de l'expertise comptable :Conseil : Créadom Services 13 Quai Charbonnier 0640392754
69800 SAINT PRIESTCGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

A Saint Priest

le 30042022

Signature et qualité du déclarant
P. VENEZIA

GERANT

Désignation de l'entreprise **SARL 3 V CONSEIL**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2021**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL 3 V CONSEIL

31122021

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

3 V CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : SAINT-PRIEST - 69800
333, cours du 3^{ème} Millénaire
Parc Technologique de LYON

443.376.165. RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
ANNUELLE DU 24 juin 2022**

Chers Associés,

Vous avez été convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, pour prendre connaissance des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et pour les approuver.

Tous documents sociaux, rapport ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi et les règlements.

ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EXPLOITATION

L'activité au cours de cet exercice social d'une durée de *douze mois (12 mois)* nous a permis de dégager un chiffre d'affaires de 414.160 € sur un total des produits d'exploitation hors taxes passé de 94.841 € à 408.725 €.

Déduction faite des charges d'exploitation de 285.735 €, nous avons enregistré un résultat d'exploitation de 122.989 €.

Pour la même période, et après comptabilisation des charges financières, le résultat courant avant impôt est de 122.659 €. A titre de comparaison, il vous est rappelé que pour l'exercice précédent, il était négatif de (93.127) €.

Compte tenu du résultat exceptionnel à 0 € et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés 8.358 €, le résultat net comptable est de 114.301 €.

A titre de comparaison, nous avons enregistré lors de l'exercice précédent, un résultat de (93.860) €.



ANALYSE DE BILAN

Compte tenu des résultats enregistrés à la clôture de l'exercice écoulé, nos capitaux propres s'élèvent à 47.093 €.

Notre actif net immobilisé s'élève à 3.336 €, compte tenu des dotations aux amortissements pratiquées.

Il n'y a eu aucune acquisition significative d'actif corporel. Nous n'avons enregistré aucune sortie d'actif. N'avons pas générées de plus-values ou moins-values.

REINTEGRATION FISCALE

Concernant des dépenses visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts il a été réintégré dans le résultat une somme d'un montant de 9.585 € au titre d'amortissements excédentaires.

PRESENTATION DES COMPTES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES INTERVENUS EN COURS D'EXERCICE

Cet exercice n'a été marqué par aucun évènement ou modification statutaires.

EVENEMENTS IMPORTANTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture du dernier exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Si ce n'est une recherche permanente de nouvelles méthodes d'exploitation pour mieux nous adapter au marché et mieux satisfaire nos clients, rien de particulier n'est à signaler.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Conformément à l'article L 233-6 du nouveau Code de Commerce, il est porté à votre connaissance que notre société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales situées en France.



ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES OU SOCIETES CONTROLEES

Dans le cadre de l'article L 233-6 du nouveau Code de Commerce, il vous est rappelé que notre société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

EVOLUTION PREVISIBLE

La conjoncture économique pour l'exercice 2022, reste impactée par les conséquences indirectes de la crise sanitaire liée au COVID-19, notamment par des hausses de matières premières pour nos clients. Cette année semble être une année charnière. Nous poursuivons tous nos efforts pour que l'exercice en cours connaisse une issue positive.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net comptable de l'exercice écoulé, s'élevant à la somme de 114.301 € est affecté aux capitaux propres passant ainsi de (67.209) € en 2020 à 47.093 € à la clôture d'exercice en 2021.

DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DEJA INTERVENUES

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice social	Distribution de dividendes		Total
	Eligible à l'abattement de 40 %	Non éligible à l'abattement de 40 %	
31 décembre 2021	/	/	0 €
31 décembre 2020	/	/	0 €
31 décembre 2019	/	/	0 €

RESOLUTIONS PROPOSEES – QUITUS A LA GERANCE

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux propositions faites. Votre Gérant espère que vous les approuverez et que vous lui donnerez quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le Gérant
Monsieur Patrick VENEZIA



3 V CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : SAINT-PRIEST - 69800
333, cours du 3^{ème} Millénaire
Parc Technologique de LYON

443.376.165. RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 24 juin 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt deux
Et le 24 juin,
A onze heures,

Les associés de la société « 3V CONSEIL », société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège est sis à SAINT-PRIEST (69800), 333, cours du 3^{ème} Millénaire, Parc Technologique de LYON

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur la convocation de la gérance.

Monsieur Patrick VENEZIA, gérant préside l'assemblée.

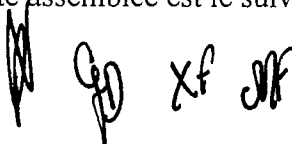
Assistent à la réunion :

- Patrick VENEZIA, propriétaire de QUATRE MILLE parts sociales, ci.....	4.000
- Xavier FOURNY, propriétaire de TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS parts sociales	3.980
- M. Maxime-Olivier FOURNY, propriétaire de deux MILLE parts sociales, ci.....	2.000
- Madame Gisèle DI-FOLCO, propriétaire de VINGT parts sociales, ci... ..	<u>20</u>

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL..... 10.000

Le président de séance constate que tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce ;
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ; quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce ; Patrick VENEZIA ; Gisèle DI FOLCO ;
- Pouvoirs à conférer en vue d'effectuer le dépôt des comptes annuels au greffe du tribunal de commerce.

Il est déposé sur le bureau et mis à disposition de l'assemblée :

- Les rapports de la gérance ;
- Le compte de résultats, l'annexe et le bilan de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée des différents rapports et du texte des résolutions proposées au vote des associés.

Ces lectures terminées, la discussion s'engage par quelques commentaires sur les résultats de l'exercice écoulé, et se poursuit par divers échanges de vues sur les perspectives d'avenir de la société.

La discussion étant close, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que de tous documents s'y rapportant, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

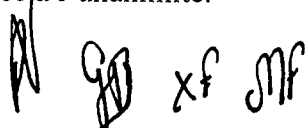
L'assemblée générale confère à la gérance quitus de sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte :

- qu'il a été réintégré, au titre de l'exercice écoulé, dans le résultat fiscal de la société, une somme visée à l'article 39-4 du code général des impôts d'un montant de 9.585 €

- et qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, s'élevant à la somme de 114.301 € aux capitaux propres de la société. Ceci ayant pour effet de porter les capitaux propres à un montant de 47.093 €, soit 37.093 € de plus que le capital social initial.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, déclare approuver la convention relative à la rémunération de Monsieur Patrick VENEZIA, associé et mandataire social, dans le cadre du contrat de travail qui le lie à la société pour un salaire annuel net au cours de **l'exercice 2021 de 41.674 euros nets imposable**.

Avant de mettre aux voix cette résolution, Monsieur Patrick VENEZIA, gérant, rappelle qu'il est associé, et directement concernée par l'application de ladite convention, ne peut pas prendre part au vote de cette résolution et que ses parts ne peuvent être prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, déclare approuver la convention relative à la rémunération de Madame Gisèle DI FOLCO, associée, dans le cadre du contrat de travail qui la lie à la société.

Avant de mettre aux voix cette résolution, Monsieur Patrick VENEZIA, gérant, rappelle que Madame Gisèle DI FOLCO, associée, directement concernée par l'application de ladite convention, ne peut pas prendre part au vote de cette résolution et que ses parts ne peuvent être prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, confère tous les pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder au dépôt des comptes annuels au greffe du tribunal de commerce

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

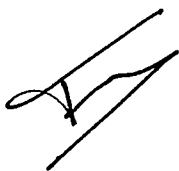
Patrick VENEZIA



Gisèle DI FOLCO



Xavier FOURNY



Maxime Olivier FOURNY

